

## SOMMAIRE

### PAGE 1

> Rénov'Sigeif : dix communes lauréates

### PAGE 2

#### Énergies

> Biométhane : tous les signaux sont au vert  
> Projet Biométhanisation  
> Création du Cercle francilien des nouveaux gaz verts

### PAGE 3

#### Actualités du Sigeif

> Le Sigeif et le SEY, partenaires d'un réseau de chaleur  
> Sigeif Mobilités : 12 millions de litres de gazole et 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évités par an  
> Congrès de la FNCCR  
> Le Sigeif au Data forum de l'IPR

### PAGE 4

#### Le saviez-vous ?

> IRVE : l'autorité de la concurrence veut des prix transparents  
> Projet d'usine géante de batteries lithium métal  
> De l'éolien flottant au large de Belle-Île-en-Mer  
> Enedis mise sur la flexibilité locale  
> EPR de Gravelines : débat public  
> Les acteurs publics prêts à acheter directement des EnR  
> Un AMI pour la gazéification hydrothermale  
> La croissance du GNL se confirme

Initié en 2023 et reconduit en 2024, cet AMI soutient des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics portés par les communes adhérentes du Sigeif. Vingt-huit candidatures ont été reçues ; le Sigeif en a retenu dix, aux objectifs particulièrement ambitieux : recours à des matériaux biosourcés, production d'EnR, démarche globale, labélisation... Le gain énergétique moyen est de l'ordre de 55 %, un niveau bien plus élevé que le minimum requis (40 %) ; ils visent en majorité la rénovation de groupes scolaires.

D'autres projets ont été récompensés : rénovations d'un centre administratif, d'un hôtel de ville, d'un pôle culturel, et réhabilitation d'une médiathèque. Répartie entre les différents lauréats, l'enveloppe de deux millions d'euros financera des projets comme des initiatives déjà en cours de réalisation. L'aide du Sigeif finance jusqu'à 12 % de l'investissement total.

>>> Suite de l'article page 2



APPROBATION DE L'AMI LORS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU SIGEIF LE 24 JUIN 2024

## Rénov'Sigeif : dix communes lauréates

Dix communes sont lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Rénov'Sigeif. La répartition de l'enveloppe de deux millions d'euros leur permettra d'engager rapidement leurs projets.

### COMMUNES LAURÉATES DE L'AMI RÉNOV'SIGEIF

COMMUNE		SOUTIEN
ANTONY	Rénovation du groupe scolaire La Fontaine	285 000 €
IVRY-SUR-SEINE	Rénovation du centre administratif Saint-Just	285 000 €
CHAMPLAN	Rénovation du pôle culturel et associatif Moulin de la Bretèche	285 000 €
NANTERRE	Rénovation de l'hôtel de ville	285 000 €
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	Rénovation du groupe scolaire Moulin à Vent	160 000 €
PANTIN	Rénovation de l'école élémentaire Marcel Cachin	160 000 €
MASSY	Rénovation et extension de la médiathèque Cocteau	160 000 €
ÉPINAY-SUR-SEINE	Rénovation et extension de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau	160 000 €
NOISY-LE-GRAND	Rénovation et extension du groupe scolaire Paul Serelle	160 000 €
CHAVILLE	Rénovation de l'école maternelle et jardin d'enfants Le Muguet	60 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000 €</b>

>>> Suite de l'article de la page 1

Dans le prolongement de cet AMI, afin d'apporter un appui opérationnel aux communes, le Sigeif s'apprête à proposer une offre de maîtrise d'ouvrage déléguée, en plus des services déjà en place : économe de flux, conseil en énergie partagé et aide financière dans le cadre du plan d'aide.

## Projet Biométhanisation

Présenté lors des Assises du Grand Paris le 16 mai dernier, comme un exemple des actions de décarbonation en Île-de-France, le projet de l'unité Biométhanisation porté par le Sigeif et le Sycotom avance. Une commission d'enquête a été constituée et l'enquête publique se déroule depuis le 13 juin, jusqu'au 13 juillet.

Le périmètre de l'enquête comprend 69 communes, dont cinq dans les Hauts-de-Seine (Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Asnières-sur-Seine, Colombes, Bois-Colombes), deux communes de Seine-Saint-Denis (Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis), cinq communes du Val-d'Oise (Argenteuil, Enghien-les-Bains, Sannois, Saint-Gratien, Deuil-la-Barre), vingt-neuf communes de l'Eure-et-Loir et vingt-huit communes de l'Eure. Le dossier est consultable dans sept lieux différents, dont les hôtels de ville de Gennevilliers, Argenteuil et Épinay-sur-Seine. Rappelons que le projet porte sur le traitement de 50 000 tonnes de biodéchets et permettra la production annuelle de 30 GWh de biométhane, l'équivalent de la consommation en gaz de 5 000 foyers.

## Création du Cercle francilien des nouveaux gaz verts

Lors du salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), a été officialisé le lancement du Cercle francilien des nouveaux gaz verts. Il réunit des collectivités (Sigeif, SDESM), des industriels (GRDF, GRTgaz, Suez, Véolia...), l'Institut Paris Région, la Banque des territoires... Ce « Cercle » fera notamment la promotion de technologies comme la pyro-gazéification ou la gazéification hydrothermale. Dans la région, le potentiel de ces technologies est significatif : GRTgaz l'estime à plus de 2 TWh à l'horizon 2030.

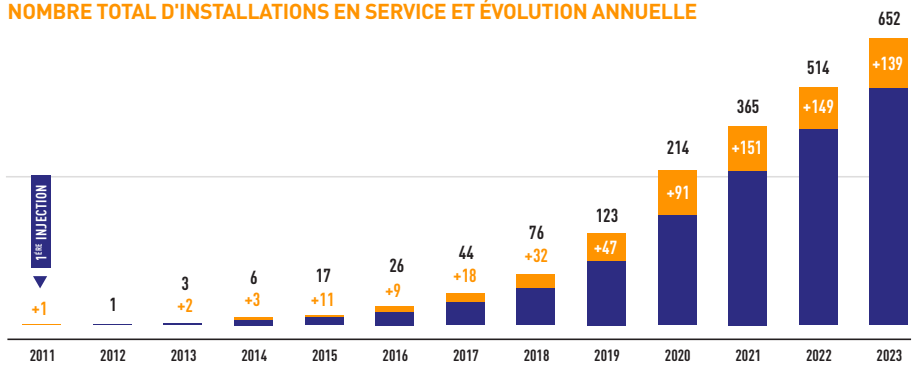


GAZ RENOUVELABLE

## Biométhane : tous les signaux sont au vert

Très attendue, la publication du neuvième Panorama des gaz renouvelables confirme le dynamisme de la filière. Après avoir crû de 61 % en 2022, les quantités de biométhane injectées dans les réseaux de gaz ont encore progressé en 2023.

### NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS EN SERVICE ET ÉVOLUTION ANNUELLE



Source : ODRÉ.

Portée par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Gaz et Territoires, GRDF, GRTgaz et Teréga, la neuvième édition du Panorama des gaz renouvelables s'avère assez paradoxale. Certes, quelque 139 nouvelles installations ont été « raccordées et mises en opération », portant le total à 652 unités pour une capacité de production annuelle de 11,8 TWh, mais « le ralentissement annoncé depuis 2020 a bien lieu », touchant les projets supérieurs à 25 GWh par an, qui « ne disposent d'aucun mécanisme de soutien pérenne ». Il en va différemment des petits projets qui bénéficient de la réforme du tarif d'achat publiée en juin 2023. Pour ces derniers, il s'agit d'une « bouffée d'air », qui s'est traduite par « plus de 100 nouvelles entrées au registre des capacités, surtout au second semestre ».

### LE DYNAMISME DES TERRES AGRICOLES

La répartition par typologies montre la prédominance du secteur agricole, qui représente 86 % des installations et 84 % de la production. Rien d'étonnant à ce que cela se retrouve ensuite dans le palmarès régional des unités de production : Bretagne (85), Grand-Est (122), Hauts-de-France (91). Grandes terres de cultures, ces deux dernières régions assurent un tiers de la production nationale.

Avec 54 installations et une production annuelle d'un térawattheure, l'Île-de-France fait preuve d'un réel dynamisme (voir ci-contre encadré « Création du Cercle francilien des nouveaux gaz verts »), se hissant en quatrième position dans la production nationale, juste derrière la Nouvelle-Aquitaine, mais devant les Pays de Loire et la Bretagne.

### LA FILIÈRE EN AVANCE SUR SES OBJECTIFS

De toutes les énergies renouvelables, la filière du biométhane est la seule à régulièrement atteindre voire dépasser ses objectifs. C'est ce qu'observe la Commission de régulation de l'énergie (CRE). La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028 visait une production de 6 TWh par an en 2023 : dès 2022, 7 TWh avaient été injectés dans le réseau. Pas mal pour un secteur inexistant il y a à peine une décennie : la première injection remonte à 2011.

### UNE RÉGLEMENTATION POUSSIVE

Pourtant, l'électrification massive des usages voulue par cette même PPE met parfois le gaz renouvelable au second plan. Lors de son congrès annuel, France gaz a ainsi déploré que la fiscalité française ne fasse pas de distinction entre le gaz fossile et le gaz renouvelable. La filière espère que la prochaine loi de finances opérera une remise à plat de la fiscalité. Elle plaide, par exemple, pour un taux de TVA réduit qui s'appliquerait aux offres de fourniture comprenant au moins 50 % de biométhane. Conformément aux attentes, un décret imposant aux fournisseurs de gaz de déclarer le pourcentage d'incorporation de gaz « vert » dans leur mix a été publié le 6 juillet 2024.

France gaz entend multiplier par cinq d'ici 2030 les capacités de production installées. Et, surtout, il vise une incorporation de 20 % de gaz dans la production française à cette date. Un pourcentage symbolique puisqu'il correspond aux imports de gaz russes avant l'entrée en guerre.



## PRODUCTION DE CHALEUR

### Le Sigeif et le SEY, partenaires d'un réseau de chaleur

Réuni le 24 juin, le Comité d'administration a validé la participation du Syndicat dans une société de production de chaleur et la convention de groupement d'autorités concédantes entre le Sigeif et le syndicat d'énergies des Yvelines (SEY).

Le conseil départemental des Yvelines, propriétaire du foncier, et Engie Solutions, société détentrice du permis minier, ont souhaité associer le Sigeif et le SEY dans la constitution d'une société dénommée SAS VerdY, ayant pour objet la production de chaleur, à hauteur de 92 GWh/an avec un minimum de 70 % d'EnR.

Afin de développer le réseau de distribution sur les communes du Chesnay-Rocquencourt et de La Celle-Saint-Cloud, adhérentes au Sigeif, et sur les communes de Bailly, Bougival et Noisy-le-Roy, adhérentes au SEY, les deux syndicats se sont vus transférer la compétence par les communes relevant de chacun

de leur territoire. Ils ont élaboré ensemble une convention de groupement d'autorités concédantes, approuvée le 24 juin dernier dont le Sigeif est le coordonnateur. Cette convention, qui prévoit l'association étroite des cinq villes, fonde le Sigeif et le SEY à lancer une délégation de service public pour la conception, la réalisation, le financement, l'entretien et la maintenance du futur réseau, ce qui sera fait d'ici la fin de l'année.

Déjà pilote du contrat chaleur renouvelable pour le compte de l'Ademe, le Sigeif renforce ainsi son positionnement sur ce secteur, en attendant la concrétisation d'autres études déjà lancées.



## MOBILITÉ GNV

### Sigeif Mobilités : 12 millions de litres de gazole et 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évités par an

En mai et juin, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de la Sem ont permis de constater sa très bonne santé.



En 2023, le réseau des stations publiques de la Sem Sigeif Mobilités s'est étoffé avec la mise en service de deux nouvelles stations, à Réau (77) et à Saint-Denis (93). Celle de Réau distribue à la fois du gaz naturel liquéfié (GNL) et du gaz 100 % « vert », de type bio-GNC (gaz naturel comprimé). La station de Saint-Denis propose elle aussi une offre entièrement « verte » – 100 % bio-GNC. Désormais, le taux d'inclusion de bio-GNV des six stations de la Sem s'élève à quelque 80 %, très largement au-dessus de la moyenne nationale, de l'ordre de 30 %. Cette stratégie de distribution de gaz

vert par les exploitants Endesa, Engie et Total Énergies est récompensée par une demande croissante : les volumes comptabilisés dans les stations de la Sem ne cessent d'augmenter : près de 900 tonnes de GNC sont distribuées chaque mois. Ce volume représente mensuellement près d'un million de litres de gazole économisés. Outre ces résultats probants en matière environnementale, les performances financières de la Sem s'avèrent également très satisfaisantes. Son niveau d'activité soutenu lui permet de réaliser son premier exercice comptable excédentaire, témoignant de la pertinence de son modèle économique.

Partie prenante de l'activité de la filière, la Sem a contribué aux travaux du SDRIF-E régional et a pris part aux différentes initiatives concernant l'adoption du règlement européen relatif aux émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules poids lourds, dont la version définitive a été adoptée en avril 2024.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Congrès de la FNCCR



Le Sigeif participait au Congrès de la FNCCR à Besançon du 26 au 28 juin 2024, sur le stand du Pôle Énergie Île-de-France partagé avec les syndicats d'énergie : SDEVO, SDESM, SEY, Sipperec et Smoys. Le président du Sigeif était représenté par Martine Schmit, vice-présidente, conseillère municipale de Versailles. Cette année, ce rendez-vous avait pour thème « la transition écologique et le défi de la territorialisation ». Il a été l'occasion de rappeler les domaines de compétences et les synergies opérées par les syndicats d'énergie. Les élus présents ont souligné la pertinence et la solidité de leurs structures, dans un contexte politique incertain et un environnement énergétique pas encore stabilisé.

## DATA

### Le Sigeif au Data forum de l'IPR

Le 20 juin, le Sigeif participait au premier data forum organisé par l'Institut Paris Région (IPR) pour ses adhérents : expérimentations autour de l'intelligence artificielle, imagerie satellite, suivi des mobilités par GPS ont été présentés, tout comme des retours d'expérience sur les usages très concrets de jeux de données et des outils mis à disposition par l'IPR.



Ce rendez-vous a été un moment très inspirant pour les équipes du Sigeif, pour lesquelles la structuration et l'utilisation des données dans les politiques publiques portées par le Syndicat sont une priorité. Récemment, c'est le cadastre solaire transmis par l'IPR qui a été intégré dans le système d'information géographique du Sigeif.

Ces cartes interactives, croisement de plusieurs sources de données, permettent de rapidement identifier les bâtiments et les parkings les plus pertinents pour l'installation de centrales photovoltaïques.





## IRVE : l'autorité de la concurrence veut des prix transparents

L'Autorité de la concurrence a publié une étude relative à la tarification des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le secteur compte aujourd'hui quelque 90 opérateurs de mobilité. Malgré cela, l'Autorité déplore une concurrence insatisfaisante, qu'il s'agisse des bornes publiques ou privées. Elle souhaite un maillage territorial en IRVE plus cohérent et équilibré. Elle pointe aussi une opacité tarifaire, qui nuit à la bonne information des consommateurs. Elle plaide donc pour davantage de transparence et préconise l'affichage d'une tarification de la recharge au kilowattheure, adoptée en Comité d'administration du Sigeif le 24 juin 2024. Mieux : elle estime que le prix payé par le consommateur devrait s'afficher directement sur la borne, sitôt la recharge effectuée. Ces conclusions sont bienvenues et s'inscrivent dans le droit fil de la politique de maillage du Sigeif et son souhait d'harmonisation et transparence tarifaires.



## Projet d'usine géante de batteries lithium métal

Le groupe Bolloré a annoncé son intention de construire une « gigafactory » (usine géante) de batteries lithium métal pour véhicules électriques. Cette usine pourrait être installée à Mulhouse d'ici 2030. L'investissement serait de l'ordre de 2,2 milliards d'euros pour une production estimée à 25 GWh par an. La France compte déjà une « gigafactory » dédiée aux batteries au lithium-ion (13 GWh par an), portée par Automotive Cells Company. Trois autres sont attendues à Douai (Envision AESC, 9 GWh en 2024 et 24 GWh d'ici 2030) et Dunkerque (Verkor, avec 16 GWh en 2025 et 50 GWh en 2030, et ProLogium, avec 30 GWh en 2030).



## Enedis mise sur la flexibilité locale

Enedis a retenu 51 projets de flexibilité locale, représentant 46 MW et répartis dans 30 départements. NW-Smart Grid Energy (41 offres et 41 MW), Voltalis et Oaktree (tous deux avec 5 offres et 2,5 MW) sont les trois lauréats. Ils devront mettre en œuvre ces services de manière opérationnelle, au plus tard en juin 2025. L'objectif est de pallier les interruptions de service lors de travaux ou d'incidents techniques, tout en limitant le « nombre de clients impactés pour pouvoir les réalimenter plus rapidement sans recourir à des groupes électrogènes ». Les projets retenus pourront également concourir à « une adaptation temporaire de la puissance électrique d'un site, afin de mieux répartir les sollicitations du réseau au niveau local ». En outre, dans la Somme, Enedis développe le « projet Reflex » par lequel il fait appel à davantage de producteurs d'énergies renouvelables, si ceux-ci sont en mesure de limiter ponctuellement leur production. L'intérêt de cette flexibilité est de faciliter les raccordements, Enedis ayant pour objectif « de raccorder un total de 5 GW d'énergies renouvelables par an ».



## De l'éolien flottant au large de Belle-Île-en-Mer

D'ici 2031, le premier parc éolien flottant commercial français devrait être installé en Bretagne, au large de Belle-Île-en-Mer. Le consortium retenu regroupe les sociétés Elicio et BayWa r.e. Le parc « Pennavel » délivrera une puissance de 250 MW, contribuant à environ 30 % de la production actuelle d'énergie renouvelable en Bretagne, une « péninsule électrique » disposant de faibles capacités de production. Il alimenterait alors l'équivalent de plus de 450 000 habitants. Trois autres parcs éoliens flottants sont déjà en construction en Méditerranée, pour une mise en service attendue à partir de l'année prochaine, mais il s'agit pour l'instant de fermes pilotes.



## EPR de Gravelines : débat public

La Commission nationale du débat public (CNDP) se saisit du projet de construction de deux réacteurs nucléaires de type EPR, à Gravelines. Un débat public sera lancé à cet effet. D'autres EPR sont prévus dans les sites de Bugey (Ain) et de Penly (Seine-Maritime), ce dernier ayant déjà fait l'objet d'un débat public. La CNDP invite les pouvoirs publics à répondre « aux questions de portée nationale » soulevées par les participants à ces débats, qu'il s'agisse des modalités de financement des projets, de la gestion des déchets et de la maîtrise des « risques liés au dérèglement climatique et aux épisodes caniculaires de forte intensité ». Un autre débat est en cours, visant cette fois un projet de barrage, porté à Loyettes (Ain) par la Compagnie nationale du Rhône.



## Les acteurs publics prêts à acheter directement des ENR

Autrefois appelés PPA, les contrats d'achat direct d'énergie (CADE) font leur apparition dans le secteur public. Les filiales de groupes comme La Poste ou la SNCF ont déjà testé le dispositif avec succès. L'opérateur ferroviaire a de nouveau signé un CADE en 2024, cette fois avec Neoen, pour 25 ans. Davantage contraintes en raison des dispositions du code de la commande publique, les collectivités s'y essaient cependant, dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER). C'est le cas du récent appel d'offres de la Métropole de Nantes et de territoire d'énergie Loire Atlantique. Un lot dédié, concernant tous types de sites, porte sur un volume annuel de l'ordre de 43 GWh.



## Un AMI pour la gazéification hydrothermale

GRTgaz a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour tester et développer la gazéification hydrothermale. Ouvert jusqu'au 24 octobre, il doit permettre de recenser les projets existants, dans la perspective d'une exploitation industrielle, à compter de 2027. Technologie émergente, cette gazéification utilise l'eau des matières organiques comme catalyseur, sous haute pression et à une température élevée.



## La croissance du GNL se confirme

La croissance du gaz naturel liquéfié (GNL) ralentit mais reste soutenue. En 2023, 401 millions de tonnes ont été transportées dans le monde, soit une hausse de 2,1 % (contre + 5,6 % en 2022). Une météo favorable, des mesures de sobriété et des stocks bien remplis ont, en effet, permis à l'Europe, principal moteur de la croissance en 2022, de réduire son approvisionnement en GNL. Ainsi, la France a diminué ses importations de 12,4 %, conséquence du développement du biométhane et de la sobriété énergétique. Au niveau mondial, la demande est toujours tirée par l'Asie, les États-Unis restant le premier pays exportateur, devant l'Australie et le Qatar.

## RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France  
64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris  
Tél. 01 44 13 92 44

Directeur de la publication :  
Serge Carbonnelle  
Réalisation : Sigeif  
ISSN 1293-1721  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2024  
[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

Crédits photos :  
p. 1, 3 : DR Sigeif  
p. 3 : Shutterstock

 **Sigeif**

SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

